

MICHEL BANNIARD
DIRECTEUR D'ETUDES
A L'EPHE-IV (PARIS)

COLLOQUE DE CAMBRIDGE, SEPTEMBRE 2007. LA CULTURE DU HAUT MOYEN AGE, UNE
QUESTION D'ELITES ?

TITRE. NIVEAUX DE COMPETENCE LANGAGIERE DANS LES ELITES CAROLINGIENNES : DU
LATIN QUOTIDIEN AU LATIN D'APPARAT

1] NIVEAUX DE COMPETENCE ET STRATES DOCUMENTAIRES

En quelle langue s'adressait l'érudite Duodha à ses domestiques ? Telle était la question posée il y a un quart de siècle dans une communication qui a fait date¹. On peut répondre tranquillement qu'elle leur parlait l'ancien provençal (si du moins son personnel provenait de la région où elle résidait)². Cela n'empêchait pas Duodha d'être capable de dicter une oeuvre en latin médiéval plutôt conservateur. L'époque carolingienne avait-elle donc correspondu à la mise en place d'un dualisme langagier tranché ? La distinction entre la langue savante (le latin des grammairiens) et la langue courante (les différents parlers romans) ayant été artificiellement accrue jusqu'à créer un véritable clivage, aurait entraîné un rétrécissement de la surface sociale de la langue écrite traditionnelle. Sa maîtrise et son usage auraient été réservés à une élite restreinte, essentiellement cléricale, aux dépens

¹. J. FONTAINE, *De la pluralité à l'unité dans le «latin carolingien» ?*, in *Settimana* 27, Spolète, 1981, p. 765-818.

². Sur la culture et la pensée politique de Duodha, R. LE JAN, *Duodha ou l'opportunité du discours féminin*, in C. LA ROCCA, *Agire da donna, Modelli e pratiche di rappresentazione (secoli VI-X)*, Turnhout, 2007, p. 129-128. Au IX^e siècle, la langue naturelle des territoires du Sud où Duodha a ses liens majeurs et où elles demeure s'est nettement différenciée de celle du Nord (partage oil/ oc). Il est également vraisemblable que la répartition dialectale entre les différents parlers d'oc est également accomplie, même si elle est encore moins avancée qu'en plein Moyen Age.

de l'élite laïque³, et par ricochet de la masse illettrée⁴. Si les conclusions posées dans le cas des masses illettrées ne paraissent pas susceptibles d'une remise en question sérieuse, celles qui concernent les élites laïques ont commencé de faire l'objet d'une érosion qui s'est accentuée depuis vingt ans. Des révisions significatives appuyées sur des enquêtes menées selon un paradigme différent ont en effet vu le jour, orientant les historiens vers un renouvellement important : les élites laïques auraient joué elles aussi un rôle déterminant dans la maîtrise de la langue écrite⁵. Cela revient alors à poser trois questions : la langue écrite étant par définition le latin, est-il concevable que des non professionnels de la *grammatica* aient accédé à une latinité alcuinienne ? Si la réponse était négative, que faudrait-il alors entendre par maîtrise de la langue écrite ? Et enfin, qui maîtrisait quoi, autrement dit n'y a-t-il pas lieu de proposer une description diffractée du savoir ? L'accumulation des documents et leur interprétation avec des méthodes prosopographiques même innovantes laissent ces questions en partie en suspens parce qu'elles font souvent appel à des modélisations incomplètes que la sociolinguistique diachronique est susceptible d'enrichir suffisamment pour parvenir à un point de vue à la fois distinct et plus synthétique.

En effet, la sociolinguistique synchronique nous a appris à mieux distinguer non seulement entre l'écriture et la parole (c'est un *topos* traditionnel de la philologie et de la linguistique), mais encore selon les contextes et les fonctions énonciatives. Il est évidemment impossible même de seulement esquisser ici cette méthodologie⁶. Mais un de ses acquis importants a été de créer des modèles complexes qui mettent en lumière l'étirement des niveaux tant de l'oralité (du plus savant au plus

³. A. GUERREAU-JALABERT, *La "Renaissance carolingienne": modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales*, in *BEC*, t. 1981, p. 5-35 ; EAD., (éd.) *Abbon de Fleury, Quaestiones grammaticales, Introduction*, Paris, 1982.

⁴. M. BANNIARD, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident Latin*, Paris, 1992 ; R. WRIGHT, *Late Latin and Early Romance in Spain and Carolingian France*, Liverpool, 1982.

⁵. R. MCKITTERICK, *The Carolingians and the written Word*, Cambridge, 1989 ; EAD. (éd.), *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*, Cambridge, 1990 ; EAD. (éd.), *Carolingian Culture : emulation and innovation*, Cambridge, 1994 ; EAD., *Die karolingische Renovatio. Eine Einführung*, in C. STIEGEMANN, M. WEMHOFF, *Kunst und Kultur der Karolingerzeit. Karl der Grosse und Papst Leo in Paderborn*, 2 t. en 3 vol., 1999, Mayence.

⁶. Les ouvrages de référence demeurent W. LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, 1976 ; ID., *Le parler ordinaire, La langue des ghettos noirs des Etats-Unis*, 2 vol., Paris, 1978 ; P. TRUDGILL, *Sociolinguistics : an introduction to language and society*, Londres, 1991.

relâché) que de la scripturalité (même continuum) dans une configuration qui permet de rendre compte de l'unité polymorphe d'une langue et de la multitude de solutions qui peuvent y cohabiter⁷. Une des particularités les plus importantes de ce côté kaléidoscopique des langues est qu'elles mettent en oeuvre en synchronie des éléments qui appartiennent à des époques différentes et que souvent les variations de niveaux sont liées à la différence des proportions entre éléments anciens (parfois archaïsants) et éléments innovants (qu'ils soient acceptés ou refusés par la norme du moment)⁸. Appliquée à nos textes, cette modélisation requiert de tenter une véritable stratigraphie linguistique, autrement dit, il faudrait ouvrir des chantiers de fouilles où les documents seraient soumis à des classements proportionnés aux différents âges des éléments qui en composent le tissu énonciatif⁹.

Cela suppose évidemment de sortir de l'opposition binaire réductrice si souvent à l'oeuvre, implicitement ou explicitement [oral/ écrit : latin/ roman ; normé/ vulgaire] pour envisager des échelonnements plus complexes¹⁰. Du point de vue de l'Histoire, l'intérêt de ce type de questionnement est qu'il permet de bâtir une description plus réaliste du rapport à la culture écrite qu'entretenaient les élites de l'époque carolingienne - question en jeu dans cet exposé. Pour des raisons de méthode, il convient de reprendre d'abord la modélisation qui avait été construite pour le domaine de la Gaule d'Oïl afin de vérifier ensuite si elle s'applique également à l'Italie des VIII^e-IX^e siècles. Même sous forme fragmentaire et limitée, ces premières fouilles devraient conduire à des conclusions générales sur notre terminologie tant linguistique d'historique, elles-mêmes invitant alors à proposer des corrélations et à délimiter une sorte de topographie sociale de la communication.

7. Cette structuration est mise en valeur dans les travaux de H. LÜDTKE, *Der Ursprung der romanischen Sprachen. Eine Geschichte der Sprachlichen Kommunikation*, Kiel, 2005 ; R. WRIGHT, *A sociophilological Study of Late Latin*, Turnhout, 2003.

8. R. VAN DEYCK, R. SORNICOLA, J. KABATEK (éd.), *La variabilité en langue. Langue écrite et langue parlée dans le passé et dans le présent*, Gand, 2004 ; ID., *La variabilité en langue. Les quatre variations*, Gand, 2005.

9. Cette méthodologie commence à produire des résultats exploitables, M. VAN ACKER, *Vt quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant. Hagiographie et communication verticale au temps des Mérovingiens (VII^e-VIII^e siècle)*, Turnhout, 2007.

10. Dossier de la question dans M. BANNIARD, *Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (V^e-X^e siècle)*, in P. MOLINELLI, F. LO MONACO (éd.), *Actes du Colloque : plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo Bergamo, Maggio 2007*, à paraître au SISMEL et *Délimitation temporelle entre le latin et les langues romanes*, in G. ERNST, MD GLESSGEN (éd.), *Romanische Sprachgeschichte*, t. 1, Berlin-New-York, 2003, p. 544-555.

2] PARADIGME PROPOSE POUR LA FRANCE DU NORD

Considérant la situation culturelle et langagière de l'époque carolingienne sur l'aire de la France du Nord (disons sur l'espace où les dialectes d'oïl sont en voie d'émergence à partir du VIII^e siècle), une approche sociolinguistique sérieuse fondée sur l'ensemble de la documentation écrite permet aujourd'hui de repérer toute une gamme de registres qui s'étendent d'une oralité "écrite" franchement romane (autrement dit "moderne" et donc proche de la spontanéité) à une écriture "orale" nettement latine (autrement dit "ancienne" et donc fondée sur une régulation artificielle). Tant pour rendre compte de cette souplesse de l'écrit, que pour rendre utilisable ces fouilles et en établir une stratigraphie, un classement en cinq niveaux a paru opportun. Bien entendu, une répartition en plus ou en moins de niveaux serait possible et peut-être souhaitable. Mais le but est de montrer que même pendant et après la réforme de la langue, le système langagier carolingien n'est pas devenu binaire (latin pour l'élite érudite, vulgaire pour la masse inculte - voire pour une partie des élites). Ce treillis langagier peut être ordonné et représenté en un tableau qui a été proposé et commenté dans d'autres travaux¹¹ :

I] Protofrançais¹² direct : commandements à l'intérieur du palais adressés aux domestiques, esclaves, etc.... Oralité immédiate en accent local. Evidemment, sous le terme protofrançais, on comprendra toutes les variétés dialectales dont les contours sont en voie d'émergence (lorrain, champenois,

¹¹. M. BANNIARD, *Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIII^e-XII^e siècle)*, in P. VON MOOS (éd.), *Entre Babel et Pentecôte : différences linguistiques et communication orale avant la modernité (IX^e-XVI^e siècles)*, Kassel, Nov. 2006, sous presse ; ID., *Niveaux de langue et efficacité pragmatique dans les serments carolingiens*, in MF AUZEPY (éd.), *Actes du colloque 'Oralité et lien social au Moyen-Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment'*, Paris, Mai 2007, sous presse.

¹². Ce terme désigne la langue parlée naturelle du VIII^e siècle, considérée désormais comme de type non plus plutôt latin, mais plutôt roman, et qui continue d'être consignée en graphie latine ou latinisante. Sur cette terminologie et cette chronologie, M. BANNIARD, *Genèse de la langue française (III^e-X^e siècle)*, in F. LESTRINGANT, M. ZINK (dir.), *Histoire de la France littéraire*, t. 1, *Naissances, Renaissances*, Paris, 2006, p. 9-35.

wallon...).

II] Latin à phrasé protofrançais saupoudré de quelques latinismes aléatoires : commandements lors de cérémonies solennelles collectives, rapports oraux de missions sur l'état d'abbayes, de corps d'armée, certains polyptiques, etc.... Oralité démarquée en diction plus soignée, mais en accent également roman.

III] Latin à phrasé protofrançais combiné à des séquences plus franchement latines, sorte de *lingua mixta* : rapports écrits de mission des *missi dominici* ; capitulaires, notamment le *de uillis* ; serments. Réalisation orale éventuelle en diction latinisante.

IV] Latin en *stylus simplex* comprenant des séquences de protofrançais mieux masqué : préambules des capitulaires ; corps des lettres dans les correspondances ; traités particuliers d'éducation. Réalisation orale éventuelle en restaurant la syllabation complète.

V] Latin en *sermo altus* ne comprenant plus que des séquences brèves de type roman : Vies de saints réécrites ; traités de théologie et de controverse doctrinale (*Libri carolini*) ; poésies soit de forme classique, soit rythmiques. Dans le cas de lecture à haute voix, l'oralité cherche à restaurer l'intégralité des syllabes écrites.

Entre le niveau 1 et le niveau 5, intervient un changement de type de langue (protofrançais/ latin du V^e siècle). Le type 1 n'est repérable que sous forme très fragmentaire (forcément) et est donc peu représenté par écrit, alors que le type 5 s'impose dans une certaine continuité avec l'Antiquité Tardive. Les types intermédiaires peuvent émerger dans un même document. Mais pour les contemporains, ces réalisations présentaient un *continuum* en fluctuations allant de l'oralité en langue "moderne" (le protofrançais, qualifié de "mauvais latin", *lingua romana rustica*) à celle en langue ancienne (le latin tardif, qualifié de "bon latin", *sermo politus*).

Cette typologie s'éclairera en énumérant quelques échantillons. On tiendra compte du fait que si certains documents relèvent entièrement d'un seul niveau, la plupart du temps les fluctuations interviennent à l'intérieur d'un même document (voire d'une même séquence énonciative). C'est cette réalité qui complique la saisie du modèle réel et qui justifie l'expression analogique de "fouilles" et la qualification de "treillis".

A) Niveaux I-II :

- *Description de la basilique de saint Denis*, vers 800¹³.

- *Polyptique d'Irminon*, vers 800¹⁴.

B) Niveaux II-III :

- *Capitulare de Villis*, vers 800¹⁵.

- *Serments de 802*¹⁶ :

Item aliud Sacramentale qualiter repromitto ego : domino Karolo piissimo imperatori, filio Pippini regis et Berthane, fidelis sum, sicut homo per drectum debet esse domino suo, ad suum regnum et ad suum rectum. Et illud sacramentum, quod iuratum habeo, custodiam et custodire volo, in quantum ego scio et intellego, ab isto die in antea. Sic me adiuvet Deus, qui coelum et terram creavit, et ista sanctorum patrocinia. Le texte est ici reproduit pour permettre la comparaison avec les documents d'Italie de même niveau.

C) Niveau III :

- *Témoignage du comte de Paris Gerardus*, 759¹⁷.

*Vnde praedictus Gerardus comes dedit in responsis, quod ipsum teloneum aliter non contendebat nisi quomodo antecessores illius qui comites fuerunt ante illum, ita ipsum ad suam partem retinebat*¹⁸.

- *Lettre de Maginarius à Charlemagne*, 788¹⁹.

D) Niveau IV :

- *Capitulare missorum generale*, 802²⁰.

¹³. Texte dans B. BISCHOFF, *Anecdota nouissima, Texte des vierten bis sechszebnten Jahrhunderts*, Stuttgart, 1984 ; commentaire dans M. BANNIARD, *Latin des illettrés...*

¹⁴. Texte, A. LONGNON, Paris, 1895 ; commentaire dans M. BANNIARD, *Niveaux de langue...*

¹⁵. *Capitulaire 32*, p. 82-91 (édition des MGH) ; commentaire dans BANNIARD, *Niveaux de langue...*

¹⁶. *Capitularia missorum specialia*, 34 ; commentaire dans BANNIARD, *Niveaux de langue...*

¹⁷. Texte dans H. AT SMA, J. VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores (ChLA), Fac-Simile edition of the Latin Charters prior to the ninth Century (France)*, t. XV, Zurich, 1983, document 600 ; commentaire dans BANNIARD, *Niveaux de langue...*

¹⁸. La citation a aussi pour but de faciliter la comparaison avec les documents équivalents d'Italie.

¹⁹. *ChLA*, t. XVI, doc. 629. Commentaire dans M. BANNIARD, *Niveaux de langue...*

²⁰. *Capitulaire n°33*, p. 91-97 de l'édition des MGH ; commentaire dans BANNIARD, *Niveaux de langue...*

E) Niveau V :

Il n'a pas à être illustré ici puisqu'il renvoie à la majorité des oeuvres littéraires ou théologiques de l'époque. Cela n'empêcherait pas d'ailleurs d'y introduire des distinctions, mais cela reviendrait à scruter la culture de l'élite de l'élite, ce qui n'est pas l'objet du présent exposé.

Pour être appliquée à l'Italie des VIII^e-IX^e siècles, cette typologie demande quelques réajustements dont l'essentiel consiste dans le remplacement du terme protofrançais par protoitalien²¹ (de même pour les allusions aux dialectes, lombard, toscan, campanien..²²). On obtient alors la grille suivante :

I - Protoitalien direct ; II - Latin à phrasé protoitalien saupoudré de quelques latinismes aléatoires ; III - Latin à phrasé protoitalien combiné à des séquences plus franchement latines, sorte de *lingua mixta* ; IV - Latin en *stylus simplex* comprenant des séquences de protoitalien mieux masqué ; V - Latin en *sermo altus* ne comprenant que des séquences brèves de type roman.

La validité de cette typologie ne peut évidemment pas plus se prouver par la théorie pour l'Italie que pour la France (elle a toutefois de nombreux parallèles en sociolinguistique synchronique²³) : c'est sa mise en pratique qui est déterminante²⁴.

²¹. Sur cette terminologie cf. d'abord *supra* la note 12. Elle engage évidemment toute la problématique de la linguistique diachronique. Les définitions et la périodisation adoptées sont issues des travaux de l'"école" de sociolinguistique diachronique européenne (Banniard, Koch, Lüdtke, Richter, Wright, Van Uytvanghe..). Le protoitalien désigne également la langue parlée naturelle (hors éducation) de la communauté des locuteurs. Il représente donc un état de la parole dont le type n'est plus latin (tardif), mais roman (archaïque). Sa zone temporelle d'émergence est le VIII^e siècle.

²². En général, la philologie romane postule que les grands ensembles dialectaux modernes de France et d'Italie étaient déjà dessinés dans le haut Moyen Age, sous une forme peut-être moins marquée que par la suite. La documentation cartographique est commodément présentée dans G. HOLTUS & ALII (éd.), *Lexicon der romanischen Linguistik*, t. 2, Tübingen, 1995.

²³. D.E KOULOUGHLI, *L'arabe*, Paris, 2007, chap. 7 ; TRUDGILL, *Sociolinguistics*, chap. 8. On trouvera une citation significative du premier en appendice.

²⁴. La question inclut le degré d'accès à la scripturalité en Italie, qui vient d'être étudié par N. EVERETT, *Literacy in Lombard Italy, c. 568-774*, Cambridge, 2003. La description proposée devrait contribuer à une meilleure reconstitution de la réalité culturelle du temps en élargissant le cercle des participants à cet univers latin, dans la mesure où lui-même se distribue ainsi non pas selon une répartition binaire [latin / non latin ; lettré / illettré] mais en quelque sorte quinaire.

3] COMPETENCES DE NIVEAU III EN ITALIE : PROCES, TEMOIGNAGES, SERMENTS

En Avril 813, à Luca, près de Spolète est jugée l'affaire du prêtre Alpulo. Accusé d'avoir enlevé une moniale, il avait été excommunié, puis prié de se retirer dans un monastère. Au lieu d'obtempérer, Alpulo avait continué ses activités, tout en faisant appel du jugement en demandant l'intervention d'un *missus* de Charles, Adalhard²⁵. Une nouvelle enquête aboutit à la constitution d'un tribunal qui procède à son interrogatoire. Le compte-rendu détaillé de cette contre-expertise nous est parvenu. Le latin en est particulier, notamment dans le cas des discussions : les questions et les répliques, reproduites au style direct ou semi-direct, sont rédigées dans une langue qui, sous le vêtement latin traditionnel nettement évolutive²⁶.

(ligne 10) - *Tu ecclesiam quomodo potes tenere, qui honorem tuum pro tuis nequitias amisisti ?* ("Toi, ton église, comment peux-tu la tenir, toi qui, en raison de tes méfaits, a perdu ton honneur ?").

(l. 53) - *Tu quomodo fuisti ausus missas cantare postquam excommunicatus fuisti ?* ("Toi, comment as-tu pu oser dire la messe après avoir été excommunié ?").

(l. 55-56) - *Quare negas ut missas non cantasses, quia nos te uidimus missas cantare ?* ("Pourquoi nies-tu avoir dit la messe alors que nous t'avons vu le faire ?").

Les parties narratives avec leurs inclusions au style indirect révèlent les mêmes particularités :

(l. 24) : *Interrogauerunt eumdem Alpulum si postea monacha ipsa de praefato monasterio tulisset et si eam abuisset (...) aut ueritus eam osculasset et super cavallum levasset et arram dedisset...* ("Ils questionnèrent le même Alpulo : avait-il ensuite enlevée la moniale dudit monastère, l'avait-il eue...!l'avait-il embrassée et l'avait-il placée sur son cheval et donné des arrhes...?").

(l. 25) : *Sic professus est Alpulus quod postea ipsa monacha nomine Gumperga noctis tempore absconse de ipso monasterio per murum deposuisset et suis manibus super cavallum leuasset et eam osculasset et duos soledos in arram dedisset et per se ipsum ad Luca per noctem duxisset solus.* ("Déclaration d'Alpulo : il avait ensuite fait escalader

²⁵. Vraisemblablement Adalhard de Corbie, dont la Vie détaille les talents langagiers.

²⁶. Le texte se lit dans M. PALMA, F. BIANCHI, *CbLA* (Italie), t. LXXIII, Document 50.

en pleine nuit et en cachette le mur du monastère à la moniale du nom de Gumperge ; il l'avait de ses propres mains mise en selle sur son cheval, il avait donné deux sous d'arrhes et il était parti seul de son côté de nuit à Luca").

Même une analyse linguistique limitée de ce document prouve que son latin se place nettement en niveau III. Ne retenons pas les quelques "fautes" de cas (qui sont simplement des négligences orthographiques) pour noter le caractère si évolutif de cette langue qu'elle est en approche asymptotique de l'italien. Les segments archaïsants, signalés par le soulignement, sont peu nombreux. Ils relèvent en fait de formules figées reprises mécaniquement des formulaires : ce sont, comme l'emploi d'une graphie latine, des marqueurs de légitimité. Mais dès que s'improvise la description concrète du cas particulier, le caractère "moderne" et très évolutif de cette langue saute aux yeux²⁷ :

- Ordre de l'exposé linéaire.
- Ordre des mots lui-même didactique, sans disjonctions et déplacements autres qu'affectifs²⁸.
- Emploi des formes surcomposées : *fuisti ausus/ excommunicatus fuisti*.
- Suremploi de la négation : *negas...non*.
- Interrogatives indirectes en *si* (*si tulisset...*).
- Emploi idiomatique "roman" des prépositions (*super caualium lenasset* (2 fois) ; *in arra dedisset*, "donner comme arrhes" ; *per noctem*, qui reprend, "à l'italienne", *noctis tempore*, archaïsme figé).
- Vocabulaire "moderne" (soit venant des mots du LPT restés vivants, soit que les termes modernes soient acceptés).

²⁷. L'ouvrage de référence fondamental désormais pour les travaux sur la latinité médiévale est P. STOTZ, *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, 5 vol, Munich, 1996-2004, qui offre une bibliographie exhaustive du domaine en incluant la problématique de la relation entre le latin classique, le latin médiéval, les langues romanes et les langues germaniques. Les analyses linguistiques présentées ici ont largement profité de cette somme, même si la modélisation proposée ajoute des paramètres sociolinguistiques innovants.

²⁸. Soient SN = Syntagme Nominal ; SV = Syntagme Verbal ; COD = Complément d'Objet Direct ; CC = Complément Circonstanciel ; CAT'T' = Complément d'Attribution ; Acc = Accusatif ; Abl = Ablatif ; Dat = Datif ; < = "vient de". Les séquences [SN COD (<Acc) + SV ; SN COD + SN CC (<Ablatif) + SV ; SN COD + SN CAT'T' (<Dat) + SV] relèvent au VIII^e siècle d'une topologie non pas artificielle (disparue du diasystème), mais marquée (moins fréquente).

En fait, toute la fin du texte peut être indifféremment interprétée comme du latin tardif très romanisé ou comme du protoroman écrit en latin (cela paraît la meilleure interprétation). Nous sommes donc en présence d'une mise en scène juridique qui passe par un travail de compromis entre les exigences de la légitimité grammaticale, conservatrice par essence, les nécessités d'une communication orale efficace et les capacités d'interaction langagière entre ce tribunal et ce prêtre aussi peu canonique dans sa langue (du point de vue évidemment de la norme des grammairiens) que dans sa conduite (là aussi du point de vue de la morale catholique).

Ces membres de l'élite du début du IX^e siècle mettent en oeuvre une langue de niveau III, autrement dit, un latin à phrasé protoitalien saupoudré de quelques latinismes aléatoires. Bien entendu, des séries entières de documents relèvent de la catégorie III/IV. Tel est le cas d'un certain nombre de jugements rendus au VIII^e siècle tant à Sienne qu'à Spolète²⁹. Ils sont écrits dans une langue moins évolutive que le document précédent. Cela s'explique tant par le sujet traité que par le niveau social des intervenants. Les attendus sont en général plutôt de niveau IV, avec bien sûr des inclusions de niveau III. En revanche, ce sont, comme toujours, les *reportationes* des interventions au style direct ou semi-direct qui ouvrent la voie au niveau III.

A l'occasion d'un conflit d'intérêts matériels entre les églises de Sienne et d'Arezzo, commence une enquête³⁰.

... primum omnium interrogauimus Semeris presbitero de monasterio Sancti Ampsiani iam seniore, ut nobis diceret ueritatem, de cuius diocece esset, aut ad qualem episcopum habuisset sacrationem ("...en premier lieu, nous avons interrogé le prêtre, déjà âgé, du monastère de Santo Ampsiano : qu'il nous dise la vérité, de quel diocèse il était ou auprès de quel évêque il avait eu sa consécration").

Cet énoncé présente lui aussi une foule de traits évolutifs liés à l'oralité commune :

- Ordre descendant non marqué [SV *interrogauimus* + SNAcc *Semeris*] ; [SNDté + Prép. + SNDta³¹

²⁹. L'information historique sur ces aspects s'appuie sur F. BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie. De la fin du VIII^e au début du XI^e siècle*, Rome, 1995. Et les citations sont reprises de F. BOUGARD, *Le serment judiciaire en Italie (VIII^e-XI^e siècle*, in MF AUZEPY (éd., *Oralité et lien social au Moyen-Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment*! Actes du colloque tenu à Paris, 10-12 Mai 2007, sous presse.

³⁰. F. BOUGARD, *Le serment judiciaire*, doc. 1.

³¹. SNDté : SN Déterminé ; SNDta : SN Déterminant ; Prép. : Préposition.

presbitero de monasterio] ; [SNDté + 0 + SNDta *monasterio sancti Ampsiani*]. La graphie en -o de l'accusatif est banale³². Le cas marqué par un génitif appartient à des syntagmes vivants dans la parole³³.

- On notera le *iam seniore*, lui aussi en ordre descendant, avec un *seniore* qui a chassé l'ancien *senem*, le *iam* fonctionnant alors comme un adverbe non pas temporel, mais intensif ("fort âgé" - l'interprétation par "déjà âgé" n'aurait aucun sens)

- Les deux interrogatives indirectes posent la même question, mais si la première garde un petit air ancien, la seconde la répète en employant une tournure idiomatique tout à fait moderne (au VIII^e siècle) :

- Complément d'attribution prépositionnel [Prép.+ SNacc] ;

- Adjectif interrogatif *qualem* et non pas *quem* ;

- Expression de la possession [*habere sacrationem*] avec le verbe avoir, lui même surcomposé.

En fait, la seconde interrogative est du pur protoitalien (sinon de l'italien directement) qui glose la première³⁴ afin d'assurer la communication.

On est assez loin du latin de Paul Diacre³⁵, d'Alcuin ou de Théodulphe quand ils se haussent au niveau V, voire même du niveau IV : il n'y a qu'une séquence de type ancien, *ut nobis diceret ueritatem*³⁶. Les conditions matérielles, le contexte pratique, les contraintes culturelles entraînent la

³². Elle ne signifie pas la perte du "cas" : le sentiment syntaxique du COD est bien vivant, mais le marquage morphologique est effacé depuis longtemps dans la parole (les -um sont de purs graphèmes).

³³. Dans le cas d'humains de rang élevé, cette structure syntaxique perdure dans la langue parlée : elle donne le Cas Régime Indirect non Prépositionnel en AFC (Ancien Français Classique, IX^e-XIII^e s.) type *li chevaux le dus*, "le cheval du duc").

³⁴. Ce que les rédacteurs de l'époque nomment *tradere* ou *transferre*, "gloser", "expliquer" - évidemment hors contexte spécifique qui implique alors une traduction, comme dans le cas du canon 17 du concile de Tours de 813.

³⁵. En fait, on est également loin même du *sermo humilis* employé par le pape Grégoire I deux siècles plus tôt à Rome lors de sa prédication à la masse des fidèles. Le caractère ouvert et souple de sa langue ne faisait pas pour autant, à cette époque, sortir celle-ci de la continuité latinophone, M. BANNIARD *Niveaux de langue et communication latinophone*, in *Settimana LII : Comunicare e significare nell'alto medioevo*, Spolète, 2005, p. 155-208. Ces différences nettement repérables confirment la pertinence des méthodes sociolinguistiques appliquées en diachronie longue aux enquêtes sur une oralité qui n'est par définition accessible qu'à travers l'écrit.

³⁶. Cela paraît un stéréotype pluriséculaire qui ponctue l'ordre. *Vt* et *diceret* étant sortis de la parole

langue écrite à ces compromis qui la rendent malléable à l'oralité latinisante d'individus dont les compétences actives en grammaire latine traditionnelle étaient sans doute moins ambitieuses que celles des lettrés du premier cercle³⁷. C'est ainsi qu'en Italie apparaissent, tout comme dans les documents carolingiens, des énoncés moulés sur le phrasé naturel de cette catégorie de locuteurs.

Voici qu'en 777 à Spolète, le castaldius Rimo revendique pour son autorité le monastère de Sant Angelo contre l'évêque de Rieti. Sa déclaration est reproduite dans le document d'abord au style indirect libre, puis au style direct³⁸:

Asserebat enim suprascriptus Rimo castaldius, quod ecclesia iam nominata Sancti Angeli pertenuisset ad ius et defensionem palatii... Vos consignate, ut uultis. Nam ego sic ostendere et consignare possum quomodo ipsa ecclesia ad potestatem palatii pertinuisset ("Le susdit castaldius Rimo affirmait que l'église dénommée de San Angelo appartenait à la juridiction et à la protection du palais... Vous, déposez comme vous voulez. Quant à moi, je peux montrer et déposer comment l'église appartenait au pouvoir du palais").

On retrouve les mêmes proportions dans le mélange entre formes anciennes (minoritaires) et évolutives (majoritaires). Certes, le syntagme *[defensionem palatii]* ne saurait appartenir à l'oralité naturelle. Notons cependant que l'ordre est descendant [Dté+Dta] ; en outre, les locuteurs comme Rimo disposent sans doute d'un modeste trousseau de syntagmes figés comme celui-ci. De même pour le *ut uultis*, voire le *nam*³⁹.

Mais voyez autrement :

- Complétive en *quod* + indicatif ; interrogative indirecte en *quomodo* + subjonctif imparfait surcomposé.

- Expression de la possession par l'idiomatisme roman *[pertinuisset + ad + SNacc]*, répété en ordre inverse dans la phrase suivante. Le castaldius use dans les deux cas de la syntaxe moderne, tout en naturelle (du diasystème) à cette date, ce segment se range dans la case "archaïsme".

³⁷. Autrement dit la garde rapprochée des grammairiens à l'oeuvre autour du souverain, V. LAW, *The Study of Grammar*, in R. MC KITTERICK, *Carolingian Culture*, p. 88-110 ; M. GARRISON, *The Emergence of Carolingian Latin Literature and the Court of Charlemagne*, *ib.*, p. 111-140.

³⁸. Cité d'après F. BOUGARD, *Le serment judiciaire...*, doc. 2.

³⁹. Toutefois, la capacité de vie longue, au moins localement, d'un morphème, même ancien comme *nam*, ne peut être entièrement écartée.

focalisant le complément d'attribution au moment de répéter son affirmation.

- Enfin, le vocabulaire est lui aussi moderne, *defensio* redouble *ius* (comme *mundeburdio* et *defensio* chez les Francs) et *consignare* a un sens technique précis⁴⁰.

Ainsi, le niveau de langue du castaldius est équivalent à celui du comte de Paris Gerardus lors de son procès contre l'abbaye de saint Denis⁴¹. Bien entendu, les rédacteurs qui ont mis par écrit leurs interventions ont également appliqué leur propre filtre langagier à la parole des deux laïcs, Rimo et Gérard. Mais ce fait n'invalide pas les observations linguistiques proposées. Tout d'abord, il est important de constater que le niveau de langue fluctue de manière plus importante dans les séquences dialoguées (soit au style direct soit au style indirect) que dans les séquences narratives : cette fluctuation est acceptée par les rédacteurs parce qu'elle authentifie le document, précisément en offrant une image de cette oralité saisie dans son fonctionnement. Le toilettage latiniforme de l'oralité de ces puissants laïcs s'arrête aux bornes de la véridicité sociolinguistique. Les tierces parties doivent s'y reconnaître. En d'autres termes, le niveau de langue parlée mis en oeuvre doit donner une image fidèle de leur parole à l'ensemble des parties prenantes.

Ce serait une erreur de placer cette parole dans un registre "vulgarisant". Il s'agit de circonstances solennelles où ces puissants s'expriment de manière codée, mais moderne. Leur parole, appuyée sur un savoir juridique à strates multiples⁴², tire l'oralité du VIII^e/IX^e siècle vers le haut. En d'autres termes, ces documents permettent à l'historien de la culture et de la langue de discerner la

⁴⁰. "Enregistrer légalement".

⁴¹ Il faut les lire en continu pour percevoir à quel point le phrasé de leurs énoncés est superposable d'une part entre eux, d'autre part au phrasé protoroman. La graphie latine masque l'essentiel de la différence c'est-à-dire la réalisation phonétique entre les intonations de la langue d'oïl et de la langue du si désormais émergées sous leur forme archaïque (le latin parlé moderne du VIII^e siècle est l'italien parlé d'autrefois...). C'est évidemment un autre des avantages de l'emploi d'une forme écrite latinisant les énoncés : elle fonctionne comme diasystème horizontal interrégional. Reste la question des accommodations articulatoires, mais c'est une autre question, passablement compliquée.

⁴². Certaines formules remontent au code théodosien, d'autres relèvent de la juridiction conciliaire. Cf. P. CLASSEN, *Fortleben und Wandel spätromischen Urkundenwesens im frühen Mittelalter*, in P. CLASSEN, *Recht und Schrift im Mittelalter*, Sigmaringen, 1977, p. 13-54. Une part importante cristallise des règlements de compte préféodaux. Le tout est soigneusement placé sous l'égide d'une latinité à géométrie variable.

genèse en cours de l'acrolecte littéraire qui émergera de l'italien, le moment venu.

Il existe des preuves directes que ces documents, au lieu de représenter une chimère érudite, présentent une image fiable de la réalité langagière. En effet, nous possédons des documents de première main dont le niveau de langue est exactement le même. Tel est notamment le cas de la célèbre lettre que l'abbé de saint Denis Maginarius envoya en 788 à Charlemagne pour rendre compte de sa mission en Bénévent. Une analyse de sa langue la fait ranger sous le niveau III (parfois IV). Or, dans ce cas, elle est le fruit de la dictée directe de ce puissant personnage (l'affaire était suffisamment embarrassante pour que Maginarius ait personnellement construit sa narration justificatrice)⁴³. Les caractères langagiers de ces textes provenant d'Italie et de France convergent fortement.

Ce phénomène serait-il dû à un artefact institutionnel (un effet induit par les modèles de l'école et de la chancellerie) ? Non, pour plusieurs raisons. D'abord, le champ de dispersion géographique des documents invalide une telle restriction. Ensuite, cette convergence n'est pas absolue : leur présentation matérielle et les types d'écritures diffèrent parfois fortement⁴⁴. De plus, du point de vue linguistique qui nous intéresse, des différences sont manifestes, en phonétique, en morphologie, en vocabulaire. Mais elles n'invalident ni l'impression qu'il existe un continuum "européen" de cette langue, ni surtout le fait que les différences de niveaux sont et présentes et échelonnées de manière sensiblement identiques⁴⁵. On rendra compte de cette réalité par trois explications :

1) Le maintien d'une graphie latinisante (même si elle peut être très flottante) gomme le critère principal de divergence entre ces régions de l'ancienne latinophonie, la phonétique. Le protofrançais et le protoitalien divergent d'abord par la manière dont a évolué la prononciation depuis le LPT¹⁴⁶, différence que lisse largement l'emploi de la graphie latine qui fonctionne comme un diasystème

⁴³. Documents dans *CbLA*, t. XVI, document 629, p. 59-64 ; commentaire dans BANNIARD, *Niveaux de langue...*

⁴⁴. Les planches des *CbLA* permettent de voir ces différences, qui sont commentées en détail par les savants qui en ont procuré l'édition.

⁴⁵. Cela a justifié, espérons-nous, l'application d'une typologie identique à des espaces qui, même s'ils appartiennent pour un temps au monde carolingien, sont géographiquement éloignés.

⁴⁶. Latin Parlé Tardif de phase 1, ou "impérial" (III^e-V^es.).

orthographique.

2) En revanche, les autres critères massifs qui caractérisent ces diverses langues, non dans leur particularité synchronique (protofrançais/ protoitalien) mais dans leur différenciation diachronique (latin parlé tardif/ protoroman), la morphologie et la syntaxe, présentent des traits évolués qui permettent beaucoup plus de compromis d'une langue (voire d'un dialecte) à l'autre. Entre la part de parole latine qui perdure dans ces deux langues (elle est également importante) et la communauté d'émergence de traits structurellement analogues⁴⁷, l'écriture latinisante reflète, à l'aune de ces catégories, tout autant l'existence d'une communauté romanophone fluctuante. Quant au vocabulaire, il a été démontré que la fragmentation romane ne remontait pas avant le VIII^e siècle⁴⁸.

3) Dans ces conditions, la corrélation entre les niveaux de langue et les niveaux de culture écrite des élites dépasse un cadre purement régional. En revanche, la corrélation entre le niveau de langue employé et le niveau de l'individu qui l'emploie dépend moins de la définition sociale de la personne concernée que de la fonction assumée et de l'action engagée⁴⁹.

4] COMPETENCES DE NIVEAUX I-II EN ITALIE : DONATIONS RURALES

Les actes de donation quasiment contemporains venant de la région de Salerne offrent des séquences de langue qui se classeront sûrement en I-II⁵⁰. En mai 797, le prêtre Aldiperto offre à

⁴⁷. On renverra simplement ici à un bref choix bibliographique sur ces aspects : J. HERMAN (éd.), *La transizione dal latino alle lingue romanze*, Tübingen, 1998 ; CL. GARCIA TURZA (éd.), *Las origenes de las lengas romances*, in *Aemilianense*, t. 1, 2004 ; M. VAN ACKER, *Vt quique rustici...* : cet ouvrage, tout récemment, paru met en oeuvre directement la méthode d'analyse des champs interférentiels en diachronie (latin parlé merovingien / protofrançais).

⁴⁸. A. STEFANELLI, *Das Schicksal des lateinischen Wortschatzes in den romanischen Sprachen*, Passau, 1992.

⁴⁹. Cette modélisation relève des méthodes de la sociolinguistique diachronique, qui est de plus en plus mise en oeuvre, comme le montrera F. LO MONACO, P. MOLINELLI, (éd.), *Actes du colloque : Plurilinguismo e diglossia fra Tarda Antichità e Medio Evo*, Bergame, 24-26 Maggio 2007, à paraître.

⁵⁰. Sur ces questions de méthode pour la saisie de l'émergence de la langue romane dans des textes latiniformes, M. BANNIARD, *Changements dans le degré de cohérence graphie/ langage : De la notation du phrasé*

l'église fondée à Lucca par l'évêque Giovanni l'église de San Benedetto di Villa Basilica, à l'exclusion d'un bout de terre. Après l'introduction réglementaire, elle même en langue très évoluée, le document arrive à la description du bien à transmettre⁵¹:

... in integrum, excepta una petiola de terra mea quam habeo ubi dicitur ad Bolace et uocabulum est Vennoni, quem uolo ut post meum decessu sit in potestate de heredibus meis ("...en entier, excepté une petite pièce de ma terre que j'ai au lieu dit à Bolace et dont le nom est Vennoni, dont je veux qu'après mon décès elle soit en possession de mes héritiers").

Les seuls éléments archaïques sont soulignés. La présence de l'ablatif *-ibus/ -is* ne doit pas faire illusion : il n'est qu'un artefact graphique non réalisé oralement. Le phrasé est parfaitement roman comme le donne à voir l'emploi des prépositions (*in potestate, de heredibus*), la présence de l'idiomatisme (*sit in potestate*) et la construction prépositionnelle en ordre descendant [Dté+Dta] du "génitif" d'appartenance. Cette interprétation serait confirmée, si besoin était par la même structure deux lignes plus haut : *una petiola de terra*⁵².

En 837, à Salerne, est faite une modeste donation dans les termes suivants⁵³:

Ego Radipertus filius quondam Ladiperti, dum sum in balidatus infirmitate, dum erecte me loquere posso et recordatus sum bonu serbitju quas mihi factu abuit Arnipertus filius quondam Tindoaldi, modo mea bona boluntate dono et per an cartula cedo tibi nominati Arnipertus dues pezze de terra in locum qui dicitur Iobi, abente fine una de ipse pezze de binea ... ("Moi, Radipert, fils du défunt Ladipert, comme je suis frappé de maladie, mais comme je peux parler debout, et comme je me souviens du bon service que m'a fait Arnipert, fils du défunt Tindoald, alors, c'est bien volontiers que je te donne et que je te concède par cette charte, à toi, le nommé Arnipert, deux pièces de terre au lieu dit Iobi, la pièce de vigne ayant pour limites..."). L'énoncé respecte soigneusement les conventions juridiques de ce type de document, de façon à authentifier la donation : du coup, la phrase, quoique se déroulant de façon linéaire, est longue et

à la notation de la phonie (VIII^e-XI^e siècle, in *Medioevo Romano*, t. 27, 2003, p. 178-199.

⁵¹. *ChLA*, t. 40, p. 7-8-9 ; lignes 11-12.

⁵². C'est directement du protoitalien (donc, Niveau I).

⁵³. *ChLA*, l, 14 ; lignes 2-6.

relativement complexe (hypotaxe). En outre des éléments de la carcasse des syntagèmes latins hérités apposent de ci de là leur sceau de légitimité : *inbalidatus infirmitate/ loquere/ mihi/ tibi/ dicitur*. Mais sinon, le rédacteur laisse passer directement les formes orales réelles : *posso/ serbitju/ pezzè/ binea*. Elles nous donnent également à comprendre que la langue écrite de ces documents est en fait prononcée avec la phonie normale de la langue courante (avec quelques "cultismes" indispensables). La notation du bétacisme (*binea/ bona/ bolumtate...*), comme les distorsions entre morphologie et graphie le confirment : le *quas* qui a pour antécédent *serbitju* se prononçait ["chè"], tout simplement. La morphologie atteste que le paradigme du passif analytique est disponible : *inbalidatus sum* ; comme le passé analytique : *factu abuit*. L'attribution à ce type de monument d'un niveau I/II est ainsi assurée.

La langue de la totalité de ces chartes de donation italiennes est tellement fluctuante⁵⁴ qu'elle est justiciable des mêmes analyses sociolinguistiques que celles qui ont été proposées pour les chartes catalanes sensiblement contemporaines⁵⁵. Elles offrent une gamme de niveaux de langue qui oscillent entre I et II la plupart du temps. En outre, leur graphie est tout aussi flottante que celle des chartes mérovingiennes. Tout compte fait, désigner ces chartes d'Italie postérieures à 800 comme "latines" relève d'une convention avantageuse pour la clarté des catalogues bibliographiques, mais gênante pour l'accès à une représentation sociolinguistique réaliste de ces siècles.

5] CORRELATIONS SOCIALES ET PROSOPOGRAPHIQUES

La mise en évidence de ces différents niveaux de langue confirme ce qu'une partie de la recherche moderne avait établi : l'autorité et le droit s'expriment aux VIII^e-IX^e siècles, tant dans le domaine privé que dans le domaine public (sous réserve des sens de ce dernier terme à cette époque⁵⁶)

⁵⁴. Des documents de même registre, de même époque et d'une aire proche viennent de faire l'objet d'une précieuse étude, R. SORNICOLA, *Dislivelli stilistici e diglossia in testi notarili campani (IX-X secolo)*, in F. LO MONACO, PIERA MOLINELLI, *Plurilinguismo...* La classification en niveaux I-II est aisément applicable aux conclusions.

⁵⁵. M. BANNIARD, *Genèse de la scripta catalane: entre émergence langagière et mutation féodale*, in *Phrasis*, t. 46/2, 2005, p. 1-20.

⁵⁶. P. VON MOOS, *"Öffentlich und "Privat" im Mittelalter. Zu einem Problem der historischen Begriffsbildung*,

par le recours massif à l'écrit. Dans la mesure où l'accès à l'écriture est en soi un marqueur de culture, cette dernière paraît avoir été assez largement répandue (mais il est impossible de quantifier ce fait sous forme de proportions globales). Ce qui devrait rendre crédible cette hypothèse est que précisément la culture de l'écrit, loin de représenter un savoir normé et standardisé, appuyé sur la mémoire artificiellement ravivée d'un état de langue vieux de plusieurs siècles, a mis en scène un savoir fluctuant et parfois peu normé par rapport à la *grammatica*. En acceptant une répartition globale en cinq niveaux de cette langue écrite, on constate que les acteurs de ce temps avaient tous accès à des titres divers à une latinité qui allait du latin quotidien (pensons aux chartes de donation) au latin d'apparat (pensons aux traités comme les *Libri carolini*) en passant par un latin disons moyen (pensons au procès d'Alpulo). Cette fluctuation vraiment importante de la langue écrite devrait résoudre l'éventuelle énigme de la participation des élites à la culture écrite : à chaque groupe et à chaque situation opératoire, sa latinité. Encore faut-il souligner que le terme de latinité est impropre : du niveau I au niveau III, sous le compromis latiniforme se cache désormais la plupart du temps l'oralité romane.

Cela n'implique évidemment pas, ni n'exclut, que les usagers des documents de niveau I à III savaient lire ou écrire. Mais de toutes façons, il est sûr que la langue employée correspond à leurs capacités langagières (à leurs "compétences" comme on dit en linguistique)⁵⁷. On peut évidemment présumer que la règle habituelle des diastraties culturelles s'applique : plus élevé était le niveau de langue⁵⁸, moins nombreux étaient les usagers⁵⁹. Poursuivre cette modélisation implique à présent de

Heidelberg, 2004.

⁵⁷. Cette type de nuances n'avait pas échappé à M. VAN UYTFANCHE, *De zogeheten Karolingische Renaissance : een breekpunt in de evolutie van de Latijnse taal ?*, in *Handelingen XXIX der Koninklijke Zuidnederlandse Maatschappij voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis*, 1975, p. 267-286.

⁵⁸. Entendons-nous bien, "niveau élevé" signifie en fait "langue archaïsante", c'est-à-dire langue correspondant aux critères alcuiniens. D'un point de vue strictement linguistique, les niveaux I-III sont parfaitement cohérents et fonctionnels, autrement dit tout aussi excellents.

⁵⁹. Les premiers textes littéraires romans ne dérogeront nullement à cette règle. Le poème *Saint Léger* (X^e siècle), ou les premiers poèmes en langue d'oc de Guillaume IX (fin XI^e s.) érigent la langue romane commune en langage de niveau V : leur langue (*romanitas maior*) se distingue plus de la parole quotidienne romane que ne le faisait peu avant le latin des chartes de niveau I-II (*latinitas minor*).

tenter quelques corrélations entre les niveaux et les groupes, voire les individus. Cela requiert d'autres travaux et d'autres exposés. Mais il semble opportun de présenter quelques indicateurs.

Prenons les cas de Gerard, comte de Paris, de Maginarius, abbé de saint Denis et de Rimo, castaldius de Spolète : leur place est suffisamment élevée dans la hiérarchie sociale de leur temps pour qu'ils ne puissent faire l'économie d'un accès direct tant à la parole officielle qu'à la culture écrite. Mais il est normal que leur premier souci n'ait pas été de mémoriser les règles de Donat⁶⁰ et d'accéder au niveau V (il y faut un temps, un désir et des moyens qui leur faisaient sûrement défaut), voire IV. On a souvent remarqué que l'oralité spontanée acquise sous la forme du protoroman alors émergent (650-750) offrait une base suffisante pour l'acquisition d'un bagage "latin" convenable, mais on a hésité à désigner et à décrire ce latin. Nous pouvons nous enhardir à le faire. En effet, le type de parole latine qu'attribuent les documents à ces trois hauts personnages est d'autant plus crédible qu'il oscille à l'intérieur des niveaux II et III. La corrélation entre d'une part leur rang, leurs fonctions et le contexte concret ponctuel et d'autre part le niveau de langue qui leur est attribué est suffisamment forte pour que nous y prêtions crédit.

Il en va de même dans le cas des serments de 802 : leur langue, tout en respectant le code juridique requis, appartient en fait aux niveaux I-II. En terme linguistique, sous le vêtement latiniforme apparaît un acrolecte roman identique à celui qui émergera quarante ans plus tard dans les *Serments de Strasbourg*⁶¹. C'est là que l'on voit que les hypothèses tentant de refouler au second plan de l'efficacité pragmatique la partie orale des serments de type "féodo-vassalique" pour privilégier le rituel qui l'entoure et les gestes symboliques qui l'accompagnent, sont mal fondées⁶². Si la part orale avait été accessoire, les textes qui nous ont été transmis n'auraient pas été composés dans une langue

⁶⁰. Sur sa transmission, outre les travaux de V. Law, L. HOLTZ, *Donat et la tradition de l'enseignement de l'art grammatical. Etude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV^e-IX^e siècle) et édition critique*, Paris, 1981.

⁶¹. La bibliographie sur ces *Serments de Strasbourg* est d'autant plus proliférante que de nombreux auteurs n'intègrent pas leur apparition dans la continuité sociolinguistique ici proposée et déjà discernée par K. EWALD, *Formelhafte Wendungen in den Strassburger Eiden*, in *VR*, t. 23, 1, 1964, p. 35-55, sans naturellement minorer l'importance du passage à une graphie innovante.

⁶². C'est une des propositions faites dans la très belle étude menée selon les méthodes de l'anthropologie par J. LE GOFF, *Le rituel symbolique de la vassalité*, in *Pour un autre Moyen Age*, Paris, 1977, p. 349-420.

si "moderne" (le niveau I-II est en fait un calque du protoroman, que ce soit en France, en Italie ou en Catalogne). Au contraire, ces documents nous donnent une idée précise des compétences langagières d'une partie importante des élites de l'Empire.

La même méthode devrait permettre d'introduire des corrélations pour les documents comme le *Capitulaire De Villis* ou les chartes de donation de la région de Salerne. Le niveau de langue est le même (II, parfois I). La principale différence tient à la régularité de la graphie du capitulaire au regard des flottements de la graphie des chartes. Mais l'ensemble vise à la saisie concrète immédiate des réalités rurales de manière à introduire des obligations et des contraintes pour les destinataires (ou récipiendaires). On se situe là au niveau de culture de ces *indices* qui ont fait l'objet de pertinentes études⁶³. Ces derniers sont à l'interface entre les exigences supérieures tant locales (comtes ou autres) que centrales (caisses impériales ou ducales) et les capacités de production des paysans. Dans ce cas précis, seule l'exactitude matérielle et comptable est requise ; la recherche d'un acrolecte latiniforme même roman (comme dans le cas des serments) n'est pas de mise. Ces *indices*, comme les notaires d'Italie, ont donc une culture orale et écrite essentiellement technique (au même titre que le rédacteur de la description de la basilique de saint Denis).

C'est encore un fois l'occasion d'affirmer que le latin carolingien varie fortement en fonction des buts fonctionnels qui lui sont assignés et qu'il existe des ensembles d'individus finalement assez importants qui étaient capable de remplir correctement ces cases langagières et culturelles.

Cela laisse pendantes deux questions : qui comprenait quoi en fonction des niveaux ? Comment étaient prononcés les textes ? Les réponses ne sont ici qu'esquissées, en suivant la logique de la méthode appliquée ici. Pour répondre à la première, il convient de s'appuyer sur les conclusions posées par la sociolinguistique synchronique : lorsqu'une communauté langagière, en général en raison d'un héritage historique particulier, est formée d'ensembles de locuteurs dont les niveaux de langue s'étirent sur une série importante de niveaux distincts, l'intercompréhension est assurée entre niveaux adjacents, mais plus ou moins brouillée entre niveaux éloignés. C'est exactement la situation langagière de l'Occident Latin à partir de 750. Pour en tirer une conclusion concrète, l'ensemble des individus apte à la communication en langue de niveau III est apte, avec des aides, à la

⁶³. JP DEVROEY, *Communiquer et signifier entre seigneurs et paysans*, in *Settimana LII*, 2005, p. 121-152.

communication⁶⁴ de niveau IV, et en difficulté pour le niveau V. Cela signifie notamment que les nombreuses allusions présentes dans les capitulaires à l'obligation pour les *missi* de *tradere* ("expliquer"), signalent une double fonction de ces envoyés, commenter, mais aussi transposer en niveau II/III dès que possible.

Cette modélisation présente l'avantage de la complexité (les phénomènes langagiers le sont toujours) et du réalisme (il y a congruence entre la documentation et l'histoire). Elle entraîne une interprétation en ce qui concerne la prononciation. Des niveaux I à III, elle n'a pu se faire qu'avec la phonétique naturelle locale⁶⁵. Quelques touches distinctives ont pu être introduites de ci de là, mais sous la forme d'un saupoudrage arbitraire : pour l'essentiel, c'est avec l'accent des parlers d'oïl que sont lus à haute voix les capitulaires et autres documents législatifs en terres francophones, avec celui des parlers en si que sont lues les donations et exprimés les témoignages lors de procès en terres italianophones. Cette interprétation ne devrait pas surprendre pour peu que l'on se souvienne que le grec classique est aujourd'hui encore joué et lu à haute voix avec la phonétique du grec moderne sur sa terre natale.

Pour les textes de niveau V, la question en revanche appelle une réponse plutôt positive, ce qui implique une démarcation de plus en plus nette d'avec tous les autres niveaux. Il reste à se demander d'où vient le savoir que suppose une prononciation restituée (et laquelle ?). On ne s'est peut-être pas suffisamment interrogé sur le rôle du chant dans la transmission orale de cette prononciation prétendument antique : comment étaient articulées les syllabes atones des hymnes aux VII^e/ VIII^e siècles ? Est-ce que l'apparition des neumes a coïncidé avec un recalage de la diction dans le chant ? La poésie carolingienne de facture classicisante n'a pu être rendue physiquement possible que par la réintroduction de principes de diction peut-être empruntés à la tradition séculaire des *cantores*. Tout cela relève d'une étude de l'élite de l'élite⁶⁶.

⁶⁴. Dans le sens de la réception, bien sûr.

⁶⁵. C'est la thèse soutenue à juste titre par R. WRIGHT, *Late Latin and Early Romance...*

⁶⁶. Le problème est abordé de ce dernier point de vue par P. STOTZ, *Die Aussprache des Lateins im mittelalterlichen Europa - zum mündlichen Gebrauch einer 'Toten Sprache'*, in *Jahr. f. Int. Germanistik*, t. 31/2, 1999, p. 8-29. La problématique des variations de prononciation aux niveaux I-III mériterait évidemment des études détaillées.

On aboutit là à un assez joli paradoxe : le latin de niveau V archaisant⁶⁷ a été appliqué à des usages tout à fait inadaptés comme la prédication commune, avec les conséquences que l'on sait.⁶⁸ Mais on observera inversement que si la masse des *illitterati* s'est trouvée pour peu de temps et en peu d'endroits brutalement confrontée à ce latin devenu mystérieux pour elle, l'élite des laïcs avait tout au contraire droit à un maniement de sa propre langue qui, lui, se pliait aux exigences pragmatiques de la communication. Ce phénomène ne s'est nullement interrompu avec la supposée "cléricisation" de la culture écrite⁶⁹. Au contraire, l'étirement fonctionnel des niveaux continue dans sa dynamique vivante au IX^e siècle. En France d'oïl, cette pression des élites peu soucieuses de se soumettre aux contraintes de l'extrémisme grammatical, a contribué à la construction d'une langue écrite latinisante (niveaux I-III) spécifique d'où sortira aisément la langue écrite romane, d'abord juridique, puis poétique.

Cet exposé s'est volontairement borné à la question des niveaux de langue dans le domaine "latin". Or, le domaine germanique serait justiciable d'un questionnement sinon identique, du moins analogue. Les dialectes germaniques passent en quelques siècles (et surtout à partir du déplacement vers l'Austrasie du centre de gravité de l'autorité et du prestige) du statut de langue d'illettrés à celui de langue écrite, juridique, religieuse, poétique. Autant dire que l'apparition de niveaux du côté de la parole germanique à partir au moins du VIII^e siècle a dû se produire de manière corrélée (les déclarations de Raban Maur et d'Otfrid de Wissembourg en sont un témoin marquant)⁷⁰. Les effets réciproques en boucle entre la parole germanique et la parole latine émergent bien sûr dans les

⁶⁷. Cela s'est fait notamment en réécrivant les *Vitae*, M. GOULET, M. HEINZELMANN, *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval. Transformations formelles et idéologiques*, in *Beihfte der Francia*, t. 58, 2003 ; C. VEYRARD-COSME, *L'oeuvre hagiographique d'Alcuin. Vitae Willibrordi, Vedasti, Richarii. Ed., trad., études narratologiques*, Florence, 2003.

⁶⁸. M. BANNIARD, *Viva voce*, chap. 7 & *Conflits culturels et compromis langagiers en Occident latin : de la crise culturelle à l'invention linguistique (III^e-IX^e siècles)*, in E. CHRYSOS, I. WOOD (éd.), *East and West : Modes of Communication*, Leyde-Boston-Köln, 1999, p. 223-242.

⁶⁹. Sur les compétences actives en écriture de l'élite des laïcs, J. VEZIN, *L'autographie dans les actes du haut Moyen Age*, in *CRAl*, 2004, p. 1405-1433.

⁷⁰. Tous ces aspects génétiques sont magistralement exposés par W. HAUBRICHS, *Geschichte der deutschen Literatur von den Anfängen bis zum Beginn der Neuzeit*, t. I/1, *Die Anfänge : Versuche volkssprachiger Schriftlichkeit im frühen Mittelalter*, Tübingen, 1995.

documents d'époque lombarde et mérovingienne⁷¹, jusqu'à produire finalement ces étonnants énoncés de synthèse lisibles dans les capitulaires carolingiens, comme celui-ci .

[*Capitulare Bononiense*, 811]

1. *Quicumque liber homo in hostem bannitus fuerit et uenire contempserit, plenum heribannum, id est solidos sexaginta, persoluat, aut si non habuerit unde illam summam persoluat semetipsum, pro wadio in seruitium principis tradat, donec per tempora ipse bannus ab eo fiat persolutus...*

2. *Vt non per aliquam occasionem, nec de wacta, nec de scara, nec de warda, nec pro heribergare, neque pro alio banno, heribannum comis exactare praesumat, nisi missus noster prius heribannum ad partem nostram recipiat et ei suam tertiam partem exinde per iussionem nostram donet...*

Le texte s'adresse à l'élite militaire franque : il est essentiel que les membres de l'*ost* connaissent leurs obligations et leurs droits. Du côté latin, la langue est d'un niveau II/III, mélangeant adroitement des éléments transdiachroniques du latin tardif et des éléments émergents du protofrançais ; mais du côté germanique, c'est tout le vocabulaire clef du droit de guerre qui est consacré par écrit, chassant toute la terminologie romaine inadaptée ici⁷². C'est donc rétroactivement la parole germanique qui se trouve ainsi promue au rang de culture écrite, dans un mouvement qui contribue à la construction d'un germanique de l'élite laïque, d'où sortiront bientôt aussi les premiers monuments littéraires qui lui seront destinés.

Ainsi, ces documents écrits⁷³, correctement interprétés, peut-on espérer, à la lumière de la sociolinguistique (et de la dialectologie), loin d'être des artefacts d'intellectuels⁷⁴, sont en prise directe

⁷¹. Des dossiers détaillés étudient ce point de vue dans D. HÄGERMANN, W. HAUBRICH, J. JARNUT, *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin, 2004.

⁷². A. DE SOUSA COSTA, *Studien zur Volks sprachlichen Wörtern in karolingischen Kapitularien*, Göttingen, 1994..

⁷³. La saisie de l'interface écrit/oral se trouvera encore renforcée si l'on accepte l'idée que le verbe *legere* peut désigner l'écoute d'une lecture faite à haute voix comme vient de le montrer au terme d'une subtile enquête M. VAN UYTFANGHE, *Les voies communicationnelles du message hagiographique au haut Moyen-Age*, in *Settimana LII*, 2005, p. 685-731.

⁷⁴ . Cette lecture rejoint en partie les points de vues développés par W.OESTERREICHER, *Sprachwandel, Varietätenwandel, Sprachgeschichte*, in U. SCHAEFER, E. SPIEDEMANN (éd.), *Formen und Folgen von Schriftlichkeit und Mundlichkeit*, Tübingen, 2001, p. 217-248.

sur le dynamisme langagier (avec ses clivages et ses conflits⁷⁵) des élites de l'époque carolingienne.

Fornex 10 8 2007

Explicit Feliciter

ANNEXE : Citation.

KOULOUGHLI D.E, 2007, *L'arabe*, Paris, p. 107-108.

C'est dire que la situation linguistique actuelle du monde arabe est plus complexe que le modèle à deux niveaux bien distincts que proposait Charles A. Ferguson (1959) en parlant de 'diglossie' ne le laisse imaginer... Pour donner une idée concrète du comportement linguistique d'un arabophone d'aujourd'hui, il vaut mieux partir du postulat que les deux variétés linguistiques clairement distinctes et opposées que sont le 'classique' et 'dialectal' ne sont que deux abstractions. Tout acte de parole réel se situe quelque part entre ces deux pôles abstraits et résulte d'un jeu complexe de paramètres sociolinguistiques (situations de communication, rapports entre les interlocuteurs, nature des informations échangées, enjeux de l'acte de parole, etc...) qui contribuent à définir où l'on va se situer dans l'échelle des registres linguistiques disponibles. Cette évaluation est du reste 'dynamique' : au cours de l'échange elle peut se réajuster, provoquant un déplacement vers plus ou moins de formalité.

⁷⁵. R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e s.)*. *Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 ; KF WERNER, *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 2004. Sera-t-il possible de corréler prosopographiquement les niveaux de langue et les niveaux de rang ? On pourrait au moins songer à proposer une cartographie associant des fonctions (selon leur degré hiérarchique) et des niveaux (selon l'échelle proposée). L'intérêt serait d'ouvrir aussi la voie au passage à la *translatio studii* vers les langues romanes : celles-ci seront rapidement dotées d'un échelonnage semblable, mais où les niveaux IV et V ne seront plus le latin littéraire, mais le roman littéraire.